



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 10 avril 2025

Objet : Modification des plans de financement de l'opération de requalification et d'aménagement du Vieux Port

Date de la convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame POLISINI Ivana ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame VIVARELLI-MARI Jérôme à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don-Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et notamment l'article 12 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L.131-1, L. 135-1 à L.135-12 et R.131-1, R. 135-2 à R. 135-9 ;

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse ou PADDUC et notamment son Annexe 4 – Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport approuvé par l'Assemblée de Corse le 2 Octobre 2015 ;

Vu la délibération n°15/235 AC de l'assemblée de Corse en date du 2 octobre 2015 approuvant le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse-PADDUC ;

Vu le Contrat de plan Etat – Collectivité territoriale de Corse 2015-2020 et notamment le Volet : Transition écologique et énergétique, Objectif TEE1 : Transition énergétique et changement climatique, Mesure 3 : Accompagner les démarches de territoires « Energie- Air –Climat » ;

Vu le Plan global de déplacements de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2018/JANV/01/15 en date du 30 janvier 2018 relative à l'élaboration d'un plan communal des liaisons douces ;

Vu le programme européen leader / FEDER OS 5.1 2021-2027 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/01/DEC/06 en date du 21 décembre 2023 portant approbation du plan de financement relatif aux travaux de réhabilitation du théâtre et du conservatoire de Bastia ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/01/DEC/30 en date du 19 décembre 2024 portant approbation d'une convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) – Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027 ;

Vu le Contrat de projet en date du 11 février 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 8 avril 2025 ;

Considérant l'opération de requalification du Vieux Port consistant à redonner au Vieux Port une place centrale dans le quotidien des Bastiais en créant une promenade harmonieuse qui complète les voies douces de l'Aldilonda au quai des martyrs ;

Considérant que l'ambition de la Ville de Bastia est de traiter la dernière discontinuité cyclable sur ce linéaire de voie douce, cette ossature Nord-Sud reliant Toga à A rinella présente un linéaire de 6,2 km dont 450 ml sont en cours de travaux (Aldilonda) et 840 ml restent à réaliser ;

Considérant que cette réalisation en cours de finalisation concerne un aménagement de l'anse du vieux port permettant d'assurer la continuité des mobilités actives entre la voie douce quai des martyrs et l'Aldilonda (côte Nord) ;

Considérant que sur l'ensemble de l'emprise du projet, les mobilités actives seront prioritaires ;

Considérant les objectifs de ce projet structurant multiples :

- Promouvoir la mobilité douce ;
- Conserver l'authenticité du site ;
- Améliorer l'accueil des plaisanciers ;
- Instaurer un espace de vie apaisé et partagée avec une piétonisation confirmée et prioritaire ;
- Prévoir des espaces dédiés pour la promotion de la pêche.

Considérant que par délibération en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le plan de financement relatif aux études préalables et mission de maîtrise d'œuvre (Moe) de l'opération requalification et d'aménagement du Vieux Port selon les modalités ci-après :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Requalification et aménagement du Vieux Port : mission de Moe – Phase conception et études préalables	361 668.22 €	Etat (40%)	144 667.29 €
		Collectivité de Corse (40%)	144 667.29 €
		Ville de Bastia (20%)	72 333.65 €
Total dépenses	361 668.22 €	Total Recettes	361 668.23€

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Requalification et aménagement du Vieux Port : mission de Moe – Phase travaux et missions CSPS/CT	288 331.78 €	CdC (40%)	115 332.71 €
		PO FEDER (40%)	115 332.71 €
		Ville de Bastia (20%)	57 666.36 €
Total dépenses	288 331.78 €	Total Recettes	288 331.78 €

Considérant que par délibération en date du 10 novembre 2021 le Conseil Municipal a validé le plan de financement relatif aux travaux de l'opération requalification et d'aménagement du Vieux Port selon les modalités ci-après :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Requalification et aménagement du Vieux Port : Travaux	7 500 000.00 €	Etat (70%)	5 250 000.00 €
		Collectivité de Corse (10%)	750 000.00 €
		Ville de Bastia (20%)	1 500 000.00 €
Total dépenses	7 500 000.00 €	Total Recettes	7 500 000.00 €

Considérant que par délibération du 19 décembre 2024 le conseil municipal a approuvé une convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) du Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027 en mettant en avant l'opération du Vieux Port comme projet prioritaire ;

Considérant que compte tenu de l'augmentation du coût de l'opération notamment lié aux évolutions du programme (création d'un îlot de fraîcheur au niveau de la Conca Marina), la ville de Bastia a sollicité et obtenu d'autres financements.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI ayant vote contre.

Article 1:

- **Approuve** les modifications de plans de financement de l'opération de requalification et d'aménagement du Vieux Port selon les tableaux suivants :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Travaux de requalification du Vieux Port de Bastia – Mission de maîtrise d'œuvre (phase études) et travaux	792 925.18 €	PO FEDER 2021-2027 (60%)	475 755.11 €
		Ville de Bastia (40%)	317 170.07 €
Total Dépenses	792 925.18 €	Total Recettes	792 925.18 €

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Travaux de requalification du Vieux Port de Bastia – Mission de maîtrise d'œuvre (phase travaux)	325 074.81 €	PO FEDER 2021-2027 (40%)	130 029.92 €
		CdC – Charte Urbaine (35.5%)	115 332.71 €
			79 712.18 €
		Ville de Bastia (24.5%)	
Total Dépenses	325 074.81 €	Total Recettes	325 074.81 €

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Requalification et aménagement du Vieux Port : Travaux	8 387 143.39 €	Etat (70%)	5 871 000.38 €
		Collectivité de Corse (9%)	750 000.00 €
		Ville de Bastia (21%)	1 766 143.01 €
Total dépenses	8 387 143.39 €	Total Recettes	8 387 143.39 €

- **Aménagements paysagers du Vieux Port – Création d'un îlot de fraîcheur au niveau de la Conca Marina**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Aménagements paysagers du Vieux Port – Création d'un îlot de fraîcheur	120 000 €	Fonds Vert (80%)	96 000 €
		Ville de Bastia (20%)	24 000 €
Total dépenses	120 000 €	Total Recettes	120 000 €

Soit selon la synthèse du plan de financement des travaux de requalification et d'aménagement du Vieux Port:

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Requalification du Vieux Port – Etudes préalables, mission de Maîtrise d'œuvre et Travaux	9 625 143.38 €	Etat	5 967 000.38 €
		FEDER	605 785.03 €
		Collectivité de Corse	865 332.71 €
		Ville de Bastia (22.7%)	2 187 025.26 €
Total dépenses	9 625 143.38 €	Total Recettes	9 625 143.38 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/04/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.